

n° 20200525

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq du mois de mai à dix-huit heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales s'est réuni le conseil municipal de LANNION, en séance ouverte au public dans la salle des Ursulines.

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

Il procède à la nomination d'un secrétaire de séance, le conseiller municipal le plus jeune, à savoir Anne LE GUEN qui procède à l'appel des 33 conseillers municipaux.

Etaient présents :

Paul LE BIHAN – Françoise LE MEN – Christian MEHEUST – Tréfina KERRAIN – Eric ROBERT – Carine HUE – Cédric SEUREAU – Bernadette CORVISIER – Hervé LATIMIER – Sonya NICOLAS – Yves NEDELLEC – Françoise BARBIER – Marie Annick GUILLOU – Marc NEDELEC – Anne-Claire EVEN – Fabien CANEVET – Nolwenn HENRY – Yvon BRIAND – Gwénaëlle LAIR – Michel DIVERCHY – Marie Christine BARAC'H – Pierre GOUZI – Christophe KERGOAT – Christine TANGUY – Fabrice LOUEDEC – Gaël CORNEC – Catherine BRIDET – Louison NOEL – Danielle MAREC – Jean-Yves CALLAC – Anne LE GUEN

Etaient excusés : Patrice KERVAON (procuration à Paul LE BIHAN) – Myriam DUBOURG (procuration à Eric ROBERT)

Soit **31 présents**
2 procurations  **33 votants**

Monsieur le Maire proclame installés les conseillers municipaux élus le 15 mars 2020.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée au second alinea de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 est remplie.

Monsieur le Maire fait part du changement de lieu de réunion du conseil municipal qui se réunit habituellement à l'Hôtel de Ville. La salle du conseil municipal ne permettait pas d'appliquer les mesures sanitaires actuellement en vigueur d'où la relocalisation dans la salle des Ursulines tant que les présentes mesures nécessaires devront être respectées.

Il demande à l'assemblée la validation de ce choix de lieu de réunion.

Aucune observation n'étant formulée, le choix de la salle des Ursulines est donc validé.

Conformément à la règle, Monsieur le Maire cède la Présidence à Madame Danielle MAREC.

Madame Danielle MAREC prend la présidence.

« Mesdames, messieurs,

Une nouvelle fois, j'ai l'honneur de présider le premier conseil municipal de la nouvelle mandature. Cela commence à devenir une habitude pour moi mais cette fois, je pense que ce sera la dernière.

Certes, j'aurais préféré et vous en conviendrez que ce soit Monsieur CORNEC qui siège à mes côtés mais le verdict des urnes et la démocratie en ont voulu autrement.

Cette élection s'est déroulée dans une situation inédite du fait de la présence de cet invité surprise que ce/cette Covid-19. Il a fait fuir un certain nombre de nos administrés loin de nos bureaux de vote entraînant une participation la plus faible jamais enregistrée pour une élection municipale : seuls 39 % de votants. Une analyse d'un tel scrutin doit être source d'enseignement pour chacun.

Aujourd'hui nous avançons masqués la plupart d'entre nous comme le préconisent ces gestes barrières. Il est à souhaiter que ces six ans qui vont se dérouler devant nous, ne seront pas au même diapason et que la transparence régnera tout au long de cette mandature.

Il faudra être vigilant dans les prochains mois et qu'une réflexion s'engage sur certains chantiers déjà programmés au vu des lourdes incertitudes à venir tant économiques que sociales.

Les nouveaux constats financiers seront source de préoccupations : il faudra y faire face.

Etre élu, c'est consacrer ses efforts aux intérêts de la ville, travailler dans le respect et l'honnêteté, l'intégrité et une présence constante près des citoyens. C'est à tout cela que devra faire face l'édile auquel vous allez apporter vos suffrages maintenant.

Nous entrons, il est vrai, dans une période inhabituelle et les défis à relever seront d'importance et leurs répercussions plus que jamais perceptibles par les Lannionnais.

Je vous invite donc Mesdames, Messieurs, à procéder maintenant à l'élection du Maire. »

1 – Election du Maire

Madame Danielle MAREC expose :

En application de l'article L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Danielle MAREC lance l'appel à candidature.

Fabien CANEVET, au nom de la liste « LANNION 2020 », présente la candidature de **Paul LE BIHAN**.

Madame Danielle MAREC demande si les autres listes présentent un candidat.
Aucune autre candidature n'est déposée.

Madame Danielle MAREC propose au Conseil Municipal de désigner deux assesseurs au moins pour la constitution du bureau :

Jean-Yves CALLAC, Gaël CORNEC et Tréfina KERRAIN sont nommés assesseurs pour assurer ces missions. Chaque élu est amené à voter à l'appel de son nom. Chaque conseiller fait constater visuellement au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe. Chaque candidat dépose son enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, Madame Danielle MAREC déclare le scrutin clos. Les assesseurs procèdent immédiatement au dépouillement.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 33

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 33

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

A obtenu :

M. Paul LE BIHAN : 27 voix

M. Paul LE BIHAN a été proclamé Maire de LANNION et a été immédiatement installé.

Paul LE BIHAN ceint l'écharpe de Maire.

(applaudissements).

Monsieur Le Maire prend la parole :

*« Mesdames Messieurs les élus chers collègues
Mesdames Messieurs les directeurs
Mesdames Messieurs
Chers amis*

Permettez-moi tout d'abord de vous saluer toutes et tous après quelques semaines où les contacts furent réduits, et surtout vous remercier de votre confiance, pour cette charge de Maire que vous venez de me confier.

*Encore une fois, je prends cette fonction dans des conditions particulières.
Je tiens à souligner que la campagne électorale s'est déroulée dans un climat serein et je vous en remercie tous. Je sais pouvoir compter sur vous pour que ce mandat se déroule dans une ambiance tout aussi sereine et constructive pour notre ville de Lannion ; j'y serai attentif et j'y veillerai.*

Ce sont des conditions particulières comme je le disais, puisqu'à peine les élections municipales du 15 mars achevées, nous nous sommes retrouvés confinés.

Nous venons de vivre une période compliquée à maints égards.

Et même si nous sortons peu à peu du confinement, la crise sanitaire n'est toujours pas derrière nous.

Il importe de continuer à être vigilant pour que le redémarrage de l'ensemble des activités sur la ville, le redémarrage de la vie citoyenne et démocratique se passent au mieux.

Je tiens à remercier ici toutes les personnes, les élus de la nouvelle mandature, mais aussi ceux du précédent mandat qui ont choisi de ne pas se représenter, ainsi que les agents de la collectivité, qui pendant ces dernières semaines ont œuvré pour la poursuite de la vie sur Lannion :

- pour garder le contact avec les personnes les plus fragiles,*
- pour accueillir les enfants prioritaires dans les écoles et crèches,*
- pour faire fonctionner la collectivité.*

Je tiens aussi à féliciter et remercier tout spécialement tous les agents des EHPAD et du CCAS, ainsi que les agents de la ville qui leur ont apporté du renfort et du soutien ;

ce fut vraiment en l'occurrence une période éprouvante pour tous.

Encore une fois Merci pour votre investissement et bravo.

J'associe à ces remerciements tous les personnels soignants quels qu'ils soient, à l'hôpital, dans les cabinets d'infirmiers, dans les services d'aide à domicile pour leurs actions.

Je n'oublie pas non plus toutes les forces vives lannionaises pour leurs multiples actions de solidarité.

Maintenant, il nous faut réussir la reprise.

Nos commerçants et artisans ont besoin de pouvoir travailler, et ont besoin de notre soutien.

Qu'ils sachent que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les aider à surmonter les difficultés présentes et à venir.

Et ceci en dehors de toute polémique.

Notre programme électoral, élaboré avant la crise sanitaire, reste d'actualité : la priorité accordée aux politiques éducatives, aux politiques sociales et de solidarités trouve aujourd'hui sans doute encore plus toute sa pertinence.

La mise en œuvre des actions du programme LANNION 2030 est tout aussi importante, compte tenu du besoin constaté et réaffirmé pendant ces dernières semaines de proximité, de consommation locale, de réhabilitation des centres-villes, dans l'objectif nécessaire de soutien au commerce local.

Les questions abordées et débattues depuis plusieurs mois maintenant ont besoin de trouver leurs concrétisations.

Il va sans dire que la conjoncture ayant évoluée, peut être nous faudra-t-il adapter nos ambitions à nos moyens ; nous ne connaissons pas encore très précisément les conséquences tant financières qu'organisationnelles de la crise liée au Covid.

Notre action se fera en faisant participer tous les acteurs, les élus en les associant à toutes les commissions et comités de pilotage, les partenaires et la population en développant toutes les formes de concertation imaginables.

Les idées d'où qu'elles viennent et quelles qu'elles soient méritent toutes d'être analysées.

C'était notre manière d'agir dans le mandat qui s'achève, ça le sera encore dans ce mandat qui commence.

Je vous souhaite un mandat positif et constructif pour notre ville de Lannion.

*Vive Lannion
Merci de votre écoute. »*

(applaudissements)

Monsieur le Maire demande si les élus têtes de liste souhaitent s'exprimer.

Monsieur Gaël CORNEC intervient comme suit :

« Monsieur le Maire, je voulais vous féliciter. Après un suspens insoutenable ce soir, vous avez été élu maire suite aux élections de la mi-mars dont le taux de participation était historiquement bas. Ce taux de participation nous engage tous dans la fonction d'élu au sein d'un conseil municipal. Je sais que vous l'abordez tous et toutes de cette manière-là mais j'avais l'envie de vous le faire partager.

Vous évoquez le résultat à la fin de la campagne et que la sincérité avait gagné : je peux vous assurer que notre engagement est sincère pour la ville de Lannion et pour ses habitants.

Nous saurons porter nos idées au sein de ce conseil municipal que l'on souhaite le plus dynamique possible.

J'ai entendu que les idées d'où qu'elles viennent, seront entendues et étudiées. J'en prends note. Nous n'hésiterons pas à vous faire partager nos idées. Espérons que certaines seront mises en œuvre au cours de ce mandat.

Pour ma part, c'est la première fois que je suis élu. Je vais apprendre ; nous sommes deux dans ce cas-là sur notre liste. Je vous demanderai sans doute une certaine indulgence au départ.

Je souhaiterais rendre hommage à l'ensemble du personnel soignant qu'il soit du secteur public ou du secteur privé au cours de cette crise. Vous connaissez mon métier : je l'ai connu en direct au plus près et j'ai mesuré au quotidien l'effort que les uns et les autres ont dû faire pour s'adapter et venir au secours de la population. Vous le savez aussi : Lannion a une situation atypique sur le territoire. Je pense que cela méritera un retour d'expérience au sein de ce conseil municipal. Cela me semble important en tant qu'élu de pouvoir répondre aux questions posées par la population et être transparent vis-à-vis de la population. Au final, c'est un pouvoir, un mandat qui nous est confié ; il ne nous appartient pas. C'est ce que l'on appelle la démocratie.

Comme nous sommes démocrates, contrairement à ce que j'ai pu entendre au cours de la campagne – que vous avez qualifié de sereine, elle ne l'a pas été toujours aussi sereine que cela pour nous avec des accusations et des perturbations, des mots doux sur des affiches.

Je vous souhaite à tous une très belle mandature. Nous sommes amenés à travailler ensemble. Nous n'allons pas nous considérer comme étant dans l'opposition mais faisant partie d'une minorité. J'espère que parfois nous serons d'accord ; parfois nous pourrions être en désaccord. J'ai pour ma part déposé un bulletin blanc car j'aurai préféré être à votre place. Je reste donc cohérent et logique dans mes votes.

Je vous souhaite une bonne mandature à toutes et à tous. »

2 – Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire indique qu'en vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que le nombre maximum d'adjoints à élire ne puisse dépasser 30% de l'effectif légal du Conseil, arrondi à l'entier inférieur.

En application des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du Code général des collectivités territoriales, la Commune peut disposer de 9 adjoints au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait à ce jour de 9 adjoints au Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

De fixer à neuf (9) le nombre des adjoints au Maire.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote à main levée du Conseil Municipal.

↳ **ADOpte A L'UNANIMITE**

3 – Election des adjoints

Monsieur Le Maire expose :

En application de l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le vote a lieu au scrutin secret.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice de la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

Sont proclamés élus l'ensemble des candidats de la liste ayant remporté l'élection.

Règles de présentation des listes :

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut donc être différent de celui-ci.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers que d'adjoints à désigner.

Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes sont déposées auprès du maire, à l'occasion de chaque tour de scrutin. Il n'est pas obligatoire d'avoir été candidat au tour précédent pour figurer sur une liste se présentant au tour suivant.

Les listes sont bloquées (pas de panachage, pas de vote préférentiel).

Le bureau constitué lors de l'élection du maire est le même pour l'élection des adjoints.

Monsieur Le Maire présente la liste qu'il conduit :

- . Monsieur Eric ROBERT
- . Madame Françoise LE MEN
- . Monsieur Cédric SEUREAU
- . Madame Bernadette CORVISIER
- . Monsieur Marc NEDELEC
- . Madame Tréfina KERRAIN
- . Monsieur Patrice KERVAON
- . Madame Gwénaëlle LAIR
- . Monsieur Michel DIVERCHY

Monsieur le Maire demande si d'autres listes de candidats aux fonctions d'adjoints sont déposées.

Monsieur Jean-Yves CALLAC indique qu'il ne proposera pas de liste.

Monsieur Gaël CORNEC ne déposera pas non plus de liste.

Madame Anne LE GUEN procède à l'appel des élus qui votent l'un après l'autre dans les mêmes conditions que pour l'élection du maire et avec les mêmes assesseurs (MM. CORNEC et CALLAC, Mme KERRAIN).

Après le vote du dernier conseiller, Monsieur le Maire déclare le scrutin clos. Les assesseurs procèdent immédiatement au dépouillement.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 33
- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de suffrages blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

A obtenu :

La liste déposée par M. Paul LE BIHAN : 27 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats ci-dessous. Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste déposée.

Monsieur le Maire indique la délégation de fonction de chaque adjoint :

Premier adjoint	Eric ROBERT	Administration générale – Personnel
Deuxième adjointe	Françoise LE MEN	Politiques urbaines et Politique de la Ville
Troisième adjoint	Cédric SEUREAU	Finances - Numérique
Quatrième adjointe	Bernadette CORVISIER	Politiques sociales et solidarités
Cinquième adjoint	Marc NEDELEC	Cadre de vie – Travaux – Police - Marchés
Sixième adjointe	Trefina KERRAIN	Politiques culturelles et langue bretonne
Septième adjoint	Patrice KERVAON	Politiques éducatives
Huitième adjointe	Gwénaëlle LAIR	Politiques sportives et handicap
Neuvième adjoint	Michel DIVERCHY	Transition écologique

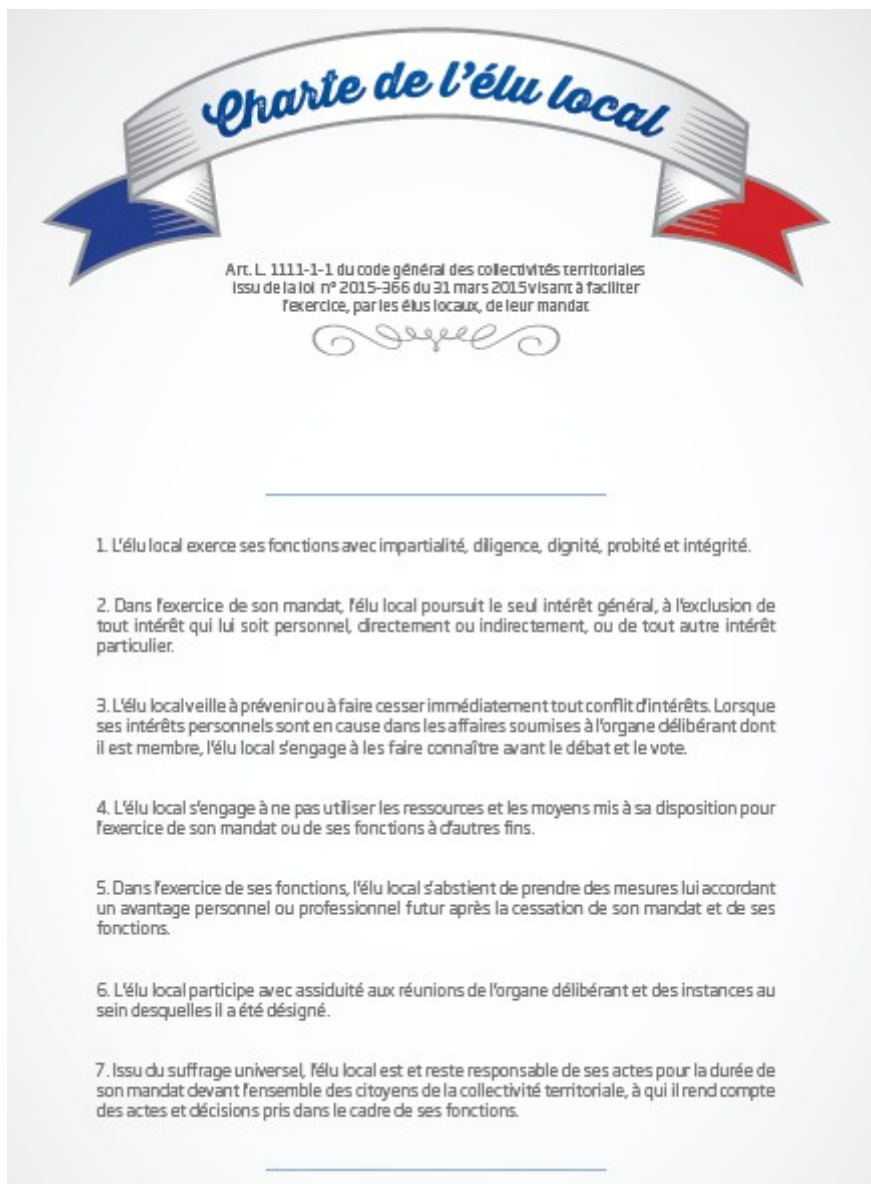
Chaque adjoint, à l'appel de son nom, rejoint Monsieur le Maire et ceint l'écharpe d'adjoint.

Ensuite, Monsieur Le Maire informe que le Conseil Municipal aura quatre conseillers et conseillères délégués.

Yvon BRIAND	Démocratie participative, vie des quartiers et vie associative Rattaché au 1 ^{er} adjoint
Carine HUE	Mobilités – déplacements doux Rattaché à l'adjoint à la transition écologique
Christian MEHEUST	Eau et assainissement Rattaché à l'adjoint au cadre de vie – travaux
Sonya NICOLAS	Petite Enfance rattaché à l'adjoint aux politiques éducatives

4 – Lecture de la charte de l'élu local

En application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, Monsieur le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales :



Monsieur Le maire remet aux conseillers municipaux, par le biais d'un conférencier déposé sur la table de chaque élu avant l'ouverture de la séance, une copie :

- de la charte de l'élu local
- des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux

Monsieur le Maire propose la prise de la traditionnelle photo du conseil municipal nouvellement installé, sur les marches du Carré Magique afin de respecter la distanciation physique en vigueur. La photo permettra de se rappeler dans le futur que cette séance du conseil municipal fut particulière et qu'elle s'est déroulée dans des conditions spéciales.

Monsieur le Maire ajoute que les prochaines séances des 8 juin et 6 juillet se tiendront également dans la salle des Ursulines.

La séance est levée à 19 h 25

